

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ SYNDICAL  
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE  
SEANCE DU LUNDI 24 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,

Le lundi 24 juin 2024,

Les membres du comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

**Délibération n° :**

DL22/2024

**Objet :**

Autorisation de signature du contrat avec l'éco-organisme Valobat pour la filière à responsabilité élargie des déchets issus de produits et matériaux de construction du bâtiment (PMCB)

- M. BAY (titulaire - CCHVC)
- Mme BEAN (titulaire - CPS)
- Mme BERCHON (titulaire - CPS)
- Mme BERT (titulaire - CPS)
- M. BERTIAUX (titulaire - CPS)
- M. BERVEILLER (titulaire - CPS)
- M. CAMBON (titulaire - CPS)
- M. CARRE (titulaire - CPS)
- Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire - CPS)
- M. DELAGNEAU (titulaire - CPS)
- M. DIDIN (titulaire - CPS)
- Mme DUMAS (titulaire - CPS)
- M. FONTENAILLE (titulaire - CPS)
- M. GARSUAULT (titulaire - CPS)
- M. GILBERT Michel (suppléant - CPS)
- M. GLEIZE (titulaire - CPS)
- M. HENRIOT (titulaire - CPS)
- Mme HERY LE PALLEC (titulaire - CCHVC)
- Mme LEBLANC (titulaire - CPS)
- M. MAJEUX (titulaire - CPS)
- M. MASURE (titulaire - CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire - CCHVC)
- M. POMPEIGNE (titulaire - CCHVC)
- M. PRIVE (suppléant - CPS)
- M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS)
- M. VIGIER (titulaire - CPS)

**Avaient donné pouvoir :**

M. CAUCHETIER a donné pouvoir à M. GARSUAULT (titulaire - CPS) ;  
Mme GELOT (titulaire - CPS) a donné pouvoir à M. DELAGNEAU (titulaire - CPS) ;  
M. GILBON (titulaire - CPS) a donné pouvoir à M. VIGIER

**Absents excusés :**

M. AMBROISE (titulaire - CPS) ; M. BLIN (titulaire - CPS) ; M. CORDIER (titulaire - CPS) ; M. DEBRAS (titulaire - CPS) ; Mme HAMON (titulaire - CPS) ; M. LANGLOIS (titulaire - CPS) ; M. LARDIERE (titulaire - CPS) ; M. LECLERC (titulaire - CPS) ; Mme LECLERCQ (titulaire - CPS) ; Mme MAIMOUN (titulaire - CPS) ; M. PROUST (titulaire - CPS) ; M. TRAMONI (titulaire - CPS) ; Mme VALOT (titulaire - CPS) ; M. VIVIEN (titulaire - CPS) ; M. ZIANE (titulaire - CPS)

**Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.**

**Monsieur Bernard GLEIZE est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance**

**DATE DE  
CONVOCATION**

Le 18/06/2024

EN EXERCICE : **42**  
PRESENTS : **26**  
VOTANTS : **29**

**Délibération n°DL22/2024**

**Autorisation de signature du contrat avec l'éco-organisme Valobat pour la filière à responsabilité élargie des déchets issus de produits et matériaux de construction du bâtiment (PMCB)**

***Le comité syndical,***

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite « Loi AGECE »),

**Vu** l'arrêté du 10 juin 2022 portant cahier des charges des éco-organismes, des systèmes individuels et des organismes coordonnateurs de la filière à responsabilité élargie du producteur des produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment,

**Vu** les arrêtés du 30 septembre 2022 et du 6 octobre 2022 du Ministère de la Transition Ecologique relatif aux agréments des éco-organismes Valdélia, Valobat, Ecomaison et Ecominéro,

**Vu** l'arrêté du 17 février 2023 du Ministère de la Transition Ecologique relatif à l'agrément de l'organisme coordonnateur OCAB ;

**Vu** la note de présentation,

**Considérant** l'intérêt d'établir un partenariat avec l'éco-organisme Valobat afin de mettre en place le tri en vue du réemploi ou de la réutilisation de déchets issus de PMCB,

***Après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

**Prend acte** de l'intérêt de mettre en place la filière REP PMCB,

**Approuve** le contrat relatif à la prise en charge des déchets issus de produits et matériaux de construction du bâtiment collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets,

**Autorise** le Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse à signer ledit contrat avec l'éco-organisme Valobat ainsi que tous les documents afférents à celui-ci,

**Dit que** les recettes correspondantes seront perçues au budget dit public, section de fonctionnement.

Fait à Villejust,  
Pour extrait conforme

**Le Président**

**Jean-François VIGIER**

Pièce transmise en Préfecture le :  
Affichée le :

**- 2 JUIL. 2024**

**- 2 JUIL. 2024**



**BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION  
PAR LA PREFECTURE**

**Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse**

**Utilisateur : Bruneau**

**Paramètre de la transaction:**

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL22BIS_2024
Date de la décision:	2024-07-02 00:00:00+02
Objet:	Autorisation de signature du contrat avec l'éco-organisme Valobat pour la filière à responsabilité élargie des déchets issus de produits et matériaux de construction du bâtiment (PMCB)
Classification matières/sous-matières:	7.10
Identifiant unique:	091-200062321-20240702-DL22BIS_2024-DE

**Fichier de vie de la transaction**

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 091-200062321-20240702-DL22BIS_2024-DE-1-1_0.xml	text/xml	1142
nom original: Note présentation dl 22 2024.pdf	application/pdf	109295
nom de métier: 21_RP-091-200062321-20240702-DL22BIS_2024-DE-1-1_2.p df	application/pdf	109295
nom original: dl 22 2024.pdf	application/pdf	309734
nom de métier: 99_DE-091-200062321-20240702-DL22BIS_2024-DE-1-1_1.p df	application/pdf	309734

**Cycle Contenu dans l'archivage**

Etat	Date	Message
Posté	2 juillet 2024 à 16h25min38s	Dépôt initial
En attente de transmission	2 juillet 2024 à 16h30min12s	l'enveloppe 1057657 est valide et passe en attente de transmission
Transmis	2 juillet 2024 à 16h35min28s	
Acquittement reçu	2 juillet 2024 à 16h40min16s	Reçu par le miat le 2024-07-02